



Montréal, le 7 avril 2010

Madame Marie-Josée Méthot

Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions de citoyens adressées à la commission suite à la première partie de l'audience publique concernant le parc éolien de New Richmond

Madame Méthot,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux deux questions adressées à la commission de la part de participants à l'audience du 23 mars dernier habitant le 4^e rang Est à New Richmond.

Question 1 :

Nous voudrions savoir si le Groupe Venterre NRG a prévu d'effectuer des travaux d'amélioration au rang touché; si oui, est-ce qu'il va y avoir des travaux effectués avant le commencement de la mise en chantier? Et de quelle nature seront ces travaux? Une fois l'établissement du parc éolien terminé est-ce qu'il va bel et bien avoir asphaltage complet du rang?

Réponse QC 1 :

Des travaux d'amélioration pourraient avoir lieu sur le 4^e rang à New Richmond afin de répondre aux normes du manufacturier Enercon pour le transport des infrastructures. Si nécessaires, ces travaux sont prévus dans le cadre des activités d'amélioration des chemins existants et de construction des nouveaux chemins pendant la phase de construction. Cette dernière est prévue débiter à l'automne 2010. La nature des travaux prévus sera déterminée suite aux études pré-construction comprenant notamment l'analyse de l'état actuel de la surface de roulement, l'arpentage, l'étude géotechnique et l'évaluation du système de drainage. Si des travaux sont nécessaires, les chemins seront minimalement restaurés à leur état initial.

Question 2 :

Nous voudrions savoir si Venterre NRG a planifié ou prévu des moyens de minimiser la dégradation de la qualité de l'environnement (l'air, sonore) amenée par l'impact du passage des nombreux camions.

Réponse QC 2 :

L'évaluation des impacts présentée dans le Volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement présente les mesures d'atténuation courantes qui seront mises en œuvres et qui permettront de minimiser l'impact du transport sur le climat sonore et sur la qualité de l'air :

- *Utiliser de l'abat-poussière sur les chemins non pavés, et plus fréquemment par temps sec;*
- *Limiter la vitesse des camions circulant sur les chemins d'accès non pavés;*
- *Utiliser des véhicules et des équipements en bon état et conformes au Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds;*
- *Éviter la circulation de nuit;*
- *Élaborer et mettre en place un plan de transport et de circulation efficace qui visera à informer la population locale, et limiter les distances parcourues et le temps d'utilisation des véhicules et de la machinerie lourde.*

En espérant le tout conforme à la demande de la commission, veuillez acceptez nos salutations distinguées.



Stéphane Poirier
Agent de liaison
Venterre NRG



Julie Turgeon
Développement éolien
Venterre NRG